

FICHE PROJET N°44

INTITULE DU PROJET :

*AMENAGEMENT D'UNE ZONE HUMIDE ET D'UN VERGER
AUX ABORDS DU CIMETIERE DE SART-BERNARD /
CREATION D'UN ESPACE PUBLIC DE RENCONTRE ET
D'EVEIL A LA NATURE*

LOT :

3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le but du projet est multiple :

- Développement de la faune et de la flore typiques d'une zone humide,
- Aménagement et développement d'un verger,
- Aménagement d'un espace de découverte de la nature à destination des habitants et de l'école communale,
- Aménagement d'une parcelle communale aujourd'hui pâturée en un espace public accessible à la population et création d'un lieu de rencontre entre la population «nouvelle» et «ancienne»,
- Création d'une « zone paysagère tampon » entre les nouvelles et les anciennes habitations via la plantation d'un verger,
- Développement d'un "quartier abeilles bienvenue",
- Création d'un espace naturel à proximité d'un espace public existant.

Ce projet sera à étudier en collaboration avec le conseiller en environnement de la commune dont l'engagement est prévu dans le cadre du projet n°31 : Elaboration et mise en œuvre d'une PCND.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le site du projet se situe face au cimetière communal, entre

- un lotissement de +/- 50 nouvelles habitations en voie de finalisation adjacent à un nouveau lotissement récemment autorisé de 20 habitations, et
- les anciennes habitations du village.

Ces nouveaux lotissements ont fait l'objet d'un rejet catégorique de la part des habitants du Village. La parcelle concernée est enclavée entre le nouveau lotissement et la voirie.

Fiche projet n°44 : Aménagement d'une zone humide et d'un verger aux abords du cimetière de Sart-Bernard/Création d'un espace public de rencontre et d'éveil à la nature

L'aménagement de cette zone se fera en collaboration tant avec les riverains actuels, qui se réjouissent de la création d'un espace tampon entre le nouveau quartier et les anciennes habitations, qu'avec les nouveaux propriétaires pour lesquels ce projet sera un outil d'intégration sociale.

L'école communale, pour sa part, fera de cette zone un outil didactique majeur dans la découverte de la nature par les élèves.

Cet aménagement permettra de créer un espace naturel et d'y développer la biodiversité. Il donnera une meilleure image de la commune et assurera un meilleur cadre de vie à chacun dans le long terme.

3. LIEN(S) AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 2.1 Développer dans les différents villages de l'entité des espaces de rencontre destinés à des activités conviviales, socioculturelles, sportives et/ou commerciales.

→ 4.1 Protéger, développer et mettre en valeur les patrimoines bâti, naturel et culturel ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

La réussite sociale de ce projet dépendra de la volonté des riverains actuels et des nouveaux riverains de collaborer et participer à l'aménagement et la pérennisation d'un tel lieu. Ce projet favorisera les rencontres et les synergies entre les habitants du quartier (anciens et nouveaux).